

Recyclage système d'alarme - Module installation

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Continue

Durée

12h/13h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Le recyclage est destiné à toute personne titulaire d'un certificat d'installation et entretien de systèmes d'alarme et souhaitant garder l'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Formation organisée conformément aux dispositions de l'A.R. du 17/12/1990 – Loi Tobback.

Objectif : Obtention du certificat de recyclage et maintien de l'agrément en tant qu'installateur de systèmes d'alarme. Validité 5 ans.

Conditions d'accès

Avoir 18 ans accomplis

Fournir un extrait de casier judiciaire vierge récent (moins de 6 mois) de modèle 596-1.

Avoir suivi la formation de base : Systèmes d'alarme - Module installation